



Le 30 : une réponse adaptée aux axes vélo en ville ?

30 septembre 2022

Stéphane Bolognini | délégué vélo

30 km/h et vélos

- Avantages
 - amélioration sécurité
 - meilleure efficacité du vélo par rapport à la voiture
 - cas de croisements avec moins de largeur
 - contresens cyclable (automatique dès 3.60 m)
 - plus de place pour stationnement vélo
- Inconvénients
 - moins d'aménagements vélo à l'écart du trafic
- Vélo dans le trafic mais trafic apaisé



1. Cas standard

- Pas d'aménagement cyclable dans le sens de circulation
- Ouverture des sens uniques en contresens cyclable
 - pictogrammes uniquement
 - pas de marquage de bande
 - accroches uniquement
 - en cas de bus, marquage de la bande
- Ajout de stationnements vélo



ch. du Reposoir

- rue en sens unique
- largeur libre 3.60 m
- 1'100 véhicules/jour
- trop étroite pour contresens cyclable à 50 km/h



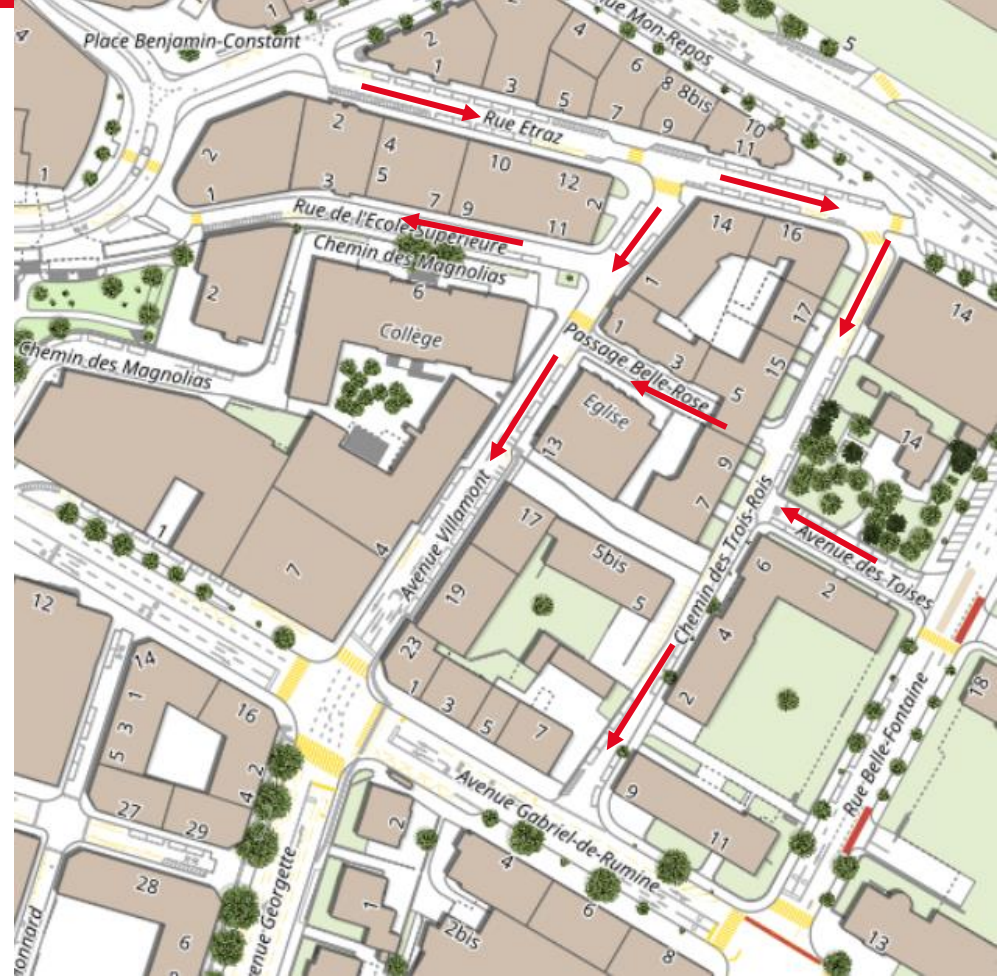
Avant



Après

poche av. Villamont

- 6 rues en sens unique
- itinéraire de transit voiture
- 2'500 véhicules/jour
- itinéraire cyclable intéressant en contresens
- contresens cyclables pas compatibles avec 50 km/h
- création zone 30

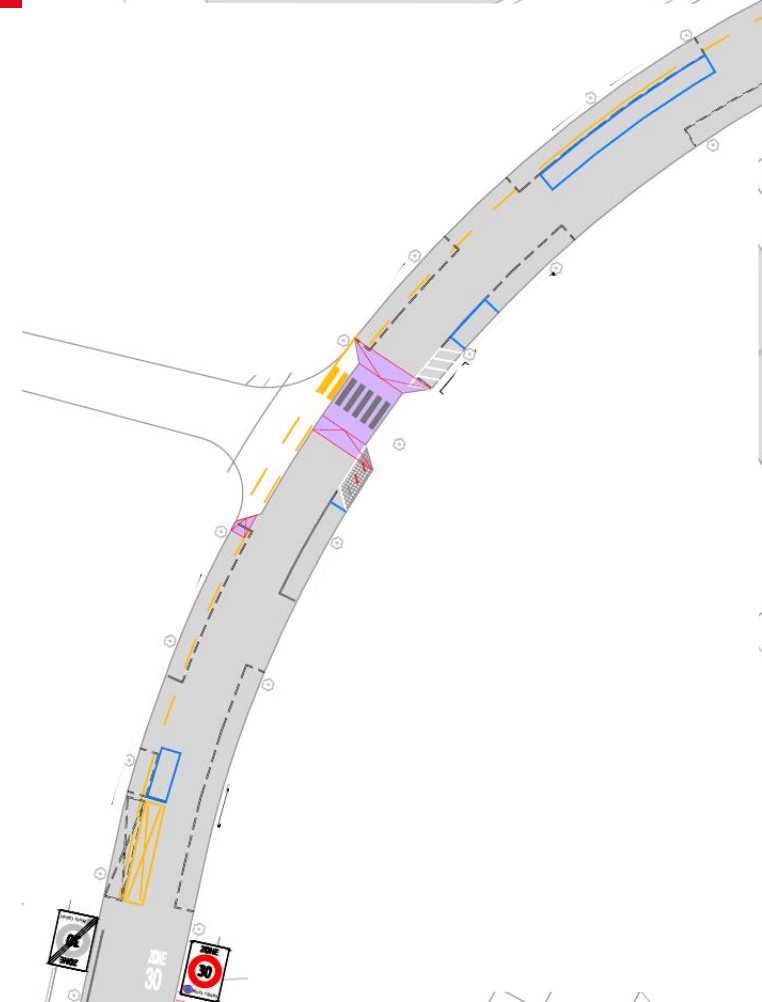


poche av. Villamont



2. Cas avec bande cyclable

- En cas de trafic véhicules important
- Avec différentiel de vitesse voitures/vélos important (montée)
- Attention à ne pas créer une largeur trop importante pour respect du 30 km/h



3. Cas avec piste cyclable

- Piste séparée du trafic
- Cas exceptionnel
- Si une bande n'apporte pas la sécurité escomptée
- av. de France

av. de France

- 7.30 m de chaussée (dont 2 x 1.90 m pour stationnement) = 3.50 m
- rue en sens unique
- une ligne de bus
- 3'000 véhicules/jour
- montée 7.5% sur 230 m
- vélo fait bouchon



av. de France

- création d'une bande cyclable à la place du stationnement
- stationnement voiture sauvage



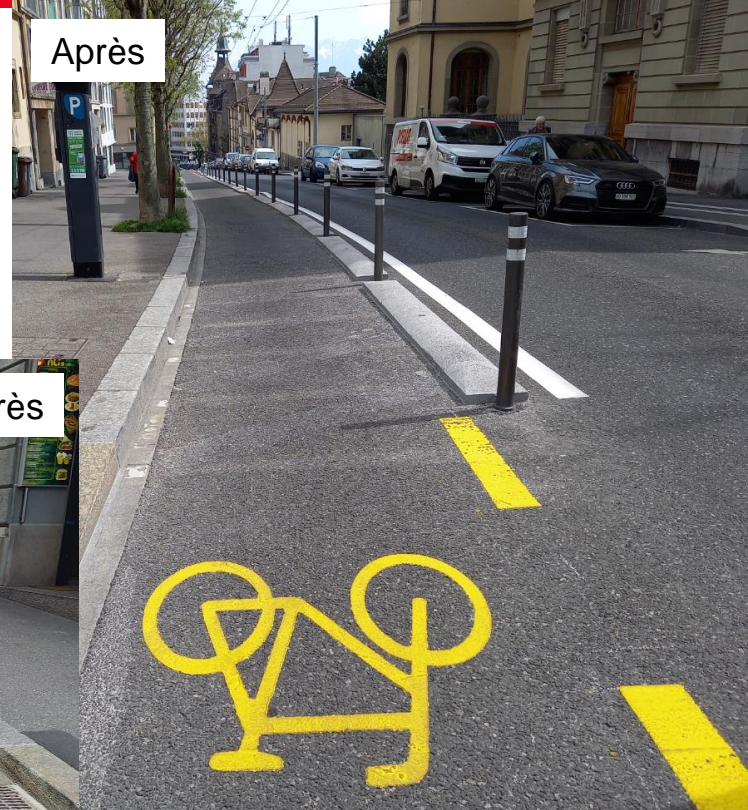
Intermédiaire

av. de France

- espace réservé aux vélos
- dépassement entre vélos moins facile
- 450 vélos/jour
- bien-être piétons amélioré



Après



Le 30 : une réponse adaptée aux axes vélo en ville ?

- Oui si on adapte l'aménagement à la situation
 - cas standard
 - cas avec bande cyclable
 - cas avec piste cyclable
- Seulement 30 km/h n'est pas suffisant partout